

## Mon projet de rénovation

Outre des raisons profitables à tous - économies d'énergie, réduction de gaz à effet de serre- il existe aussi des avantages personnels à rénover son logement : réduction des consommations et donc de ses factures, amélioration de son confort en hiver comme en été, augmentation de la valeur patrimoniale de son logement...

## Comment transformer alors mon projet énergétique en acte concret ?

Un bon projet de rénovation démarre par un bon diagnostic des atouts et des faiblesses de l'existant notamment du point de vue énergétique, environnemental et architectural.

Il existe de nombreux outils pour vous aider à analyser l'état de votre logement, comme par exemple l'évaluation thermique. L'Audit Environnemental et Énergétique (AEE) et le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sont les plus courants mais il convient de les distinguer car leurs finalités sont différentes. L'AEE est un outil détaillé d'aide à la décision avec entre autre une analyse précise de l'état des lieux de l'existant et des propositions de plusieurs scénarios avec priorisation et estimation des coûts de travaux énergétiques. Il est réalisé par un auditeur expert en thermie. Le DPE est un outil d'information et de sensibilisation réalisé dans le cadre d'une vente ou d'une mise en location d'un bien immobilier. L'état des lieux de l'existant est plus succinct. Ce dernier est réalisé par un diagnostiqueur immobilier.

## Je définis mes objectifs et mes besoins en travaux

A partir de ce constat, il s'agit de se **fixer des objectifs et de hiérarchiser les actions**. Cette étape nécessite d'avoir une vision globale précise de son projet de rénovation, que vous le réalisiez d'emblée ou par étapes, afin de bien coordonner les différents types de travaux entre eux. A titre d'exemple, si l'isolation des murs n'est pas pris en compte au moment du remplacement des fenêtres, des problèmes pourront se poser pour le

choix de l'isolant, des ponts thermiques apparaître et sa mise en œuvre s'avérer plus complexe.

## Planifier vos travaux dans le bon sens

La priorité est de réduire les déperditions par l'enveloppe du bâtiment source d'économie et de confort été comme hiver. **Prévoyez une isolation** bien conçue, performante et étanche à l'air, réalisée avec des matériaux performants.

**Pensez ensuite à la ventilation**. Elle est nécessaire au renouvellement de l'air, à l'évacuation de l'humidité et des polluants intérieurs, ce qui garantit votre confort, votre santé et la durabilité de votre logement.

**Planifiez le chauffage**. L'équipement devra être performant, qu'il utilise des énergies renouvelables ou fossiles. Il sera inutile qu'il soit puissant puisque le logement, très bien isolé, aura des besoins de chauffage réduits.

## Je définis mon budget pour les travaux

L'important est d'avoir une vision globale des coûts des différents travaux envisagés. Plusieurs questions se posent au préalable : quelle est la somme dont je dispose ? Quelle est ma capacité d'emprunt ? Ai-je droit à des prêts à taux réduits ? Quelles sont les différentes **aides financières** dont je pourrai bénéficier en fonction de mon projet ?

## A votre disposition pour vous conseiller en amont de votre démarche

L'Espace Info Energie du Pays de Dinan propose un conseil neutre et gratuit pour vos projets de rénovation et de construction

Nathalie Morel, Conseillère Info Energie

Permanence du lundi au vendredi

De 13h30 à 17h30.

Au 5 rue Gambetta à DINAN

Tél. 02.96.87.42.44

@ : infoenergie@pays-de-dinan.org